

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre Dunkerque.  
Arrêt projet – Avis du SYMPAC**

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Flandre Dunkerque, approuvé le 13 juillet 2007, a été mis en révision, lors du Comité Syndical du 28 octobre 2010.

Par délibération du 4 décembre 2018, il a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCOT.

En application de l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCOT arrêté nous a été transmis pour avis, en tant que Personne Publique Associée.

Son actualisation était devenue nécessaire, notamment pour intégrer les évolutions réglementaires (lois Grenelle, Alur,...) et tenir compte des résultats de l'évaluation des objectifs du SCOT (bilan).

La région Flandre Dunkerque souhaite s'inscrire dans une dynamique démographique, liée à la limitation de la baisse d'emploi (objectif de 256 000 habitants en 2030) et garantir son bon fonctionnement hydraulique, enjeu central pour l'avenir d'un territoire littoral et de polder.

Ainsi, le projet de SCOT arrêté a pour ambition d'organiser un territoire attractif et solidaire et de l'adapter au changement climatique.

Après avoir pris connaissance du dossier de SCOT arrêté, nous ne relevons aucune incohérence avec le SCOT du Calaisis. Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'émettre un avis favorable au projet de SCOT Flandres Dunkerque.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

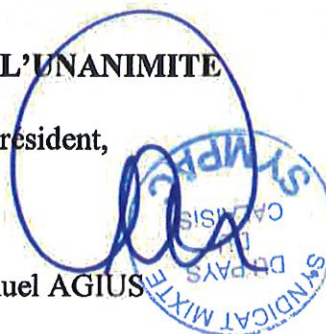
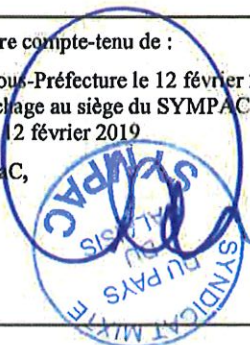
Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 février 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 février 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS





## **COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2019**

Le 8 février de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trente janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

### **Etaient présents :**

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard GRENAT (pouvoir Mme DUCLOY), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr LELIEVRE), Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LE GALL), Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Bernard LELIEVRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Fabrice PONTTHIEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).